



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 mars 1999

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Mars 1999

Acquisition pour alignement rue de la Recouvrance et rue de Telouze

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99122

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 1999

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition pour alignement rue de la Recouvrance et rue de
Telouze**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Les aménagements de la rue de la Recouvrance et de la rue de Telouze nécessitent des mises à l'alignement.

La SA SERGA accepte de céder à la Ville de Niort les terrains nécessaires à la mise à l'alignement de sa propriété avenue de Nantes, rue de Telouze, rue de la Recouvrance.

L'acquisition est détaillée comme suit :

1) rue de la Recouvrance

- Cession gratuite à la Ville de Niort de la parcelle AY 180 pour une surface de 147 m²
- versement par la Ville de Niort d'une indemnité de 20 000 Frs pour reconstitution d'une clôture.

2) rue de Telouze

Cession gratuite d'une partie de terrain d'une superficie d'environ 350 m² pour dégager la visibilité au niveau de l'accès prélevé sur la parcelle AY 179.

3) Carrefour avenue de Nantes/Telouze

- Cession de l'emprise de terrain nécessaire à l'aménagement d'un carrefour giratoire pour une superficie d'environ 520 m² prélevée sur la parcelle AY 1 pour la somme de 15 600 Frs, à laquelle s'ajoute une indemnité de 12 000 Frs pour réinstallation d'une clôture grillagée.

L'ensemble des superficies sera déterminé ultérieurement par géomètre expert.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver cette acquisition aux conditions exposées ci-dessus, acquisition qui a fait l'objet d'un compromis de vente
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître PITRE, le prix ainsi que tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au chapitre 908 221 2112, les crédits seront ouverts à cet effet par décision modificative.

Ces parcelles de terrains seront ultérieurement intégrées dans le Domaine Public Communal.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	44
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON